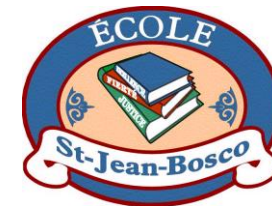


Centre
de services scolaire
des Sommets

Québec



Normes et modalités 2023-2024

PLANIFICATION DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ÉVALUATION

Normes	Modalités
1. La planification de l'évaluation et de l'apprentissage est en lien avec le Programme de formation de l'école québécoise et la progression des apprentissages.	1.11 L'enseignant prend en compte les éléments suivants tirés du Programme de formation : savoirs essentiels (connaissances, stratégies et techniques), compétences disciplinaires et transversales, et les critères d'évaluation retenus.

PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION

Normes	Modalités
2. La prise d'information se fait de façon continue au préscolaire 5 ans et au cours de chacun des trois cycles du primaire.	2.11 C'est à l'enseignant que revient la responsabilité de recueillir l'information sur les apprentissages de ses élèves. 2.12 L'enseignant ou l'enseignante recueille et consigne des données pertinentes et en nombre suffisant sur les apprentissages des élèves à l'aide d'outils formels ou informels variés choisis par lui. 2.13 L'élèves ou ses pairs peuvent être mis à contribution (ex. : autoévaluation, évaluation par les pairs, etc.). 2.14 D'autres intervenants peuvent aussi être mis à contribution (ex. : orthopédagogue, spécialiste, autre titulaire, etc.).

JUGEMENT

Normes	Modalités
3.1 Le jugement est fait en fonction des critères d'évaluation des compétences du Programme de formation de l'école québécoise.	3.11 Le jugement porte sur une multitude d'observations faites tout au long du processus d'apprentissage. 3.12 L'enseignant utilise des moyens variés pour porter son jugement.

DÉCISION / ACTION

Normes	Modalités
4.1 En cours de cycle, différentes actions sont mises en œuvre pour soutenir la progression de l'élève.	4.11 L'enseignant ajuste sa planification au regard des jugements portés. 4.12 Au besoin, il recommande des services d'aide à l'élève (orthopédagogie, psychologie, orthophonie, etc.).

COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Normes	Modalités
5.1 Différentes formes de communications sont utilisées, autres que le bulletin et le bilan. 5.2 La première communication écrite est remise au plus tard le 15 octobre. Un bulletin est remis aux parents à la fin de chacune des 3 étapes : au plus tard le 20 novembre (1 ^{ère} étape), le 15 mars (2 ^e étape) et le 10 juillet (3 ^e étape).	5.11 L'enseignant utilise différentes formes de communication parmi les suivantes : commentaires quantitatifs et qualitatifs sur divers travaux, courriels, messages à l'agenda, téléphone aux parents, message ou courriels, rencontre parents enfant, plan d'intervention, journal de bord, etc.

	<p>5.12 Les enseignants transmettent à la direction en début d'année le choix de l'autre forme de communication qu'ils utiliseront.</p> <p>5.13 Au primaire, durant le cycle, 6 bulletins sont transmis aux parents selon des dates obligatoires prescrites par le MEES.</p> <p>5.14 Au préscolaire 5 ans, 3 bulletins sont transmis aux parents selon des dates obligatoires prescrites par le MEES.</p>								
<p>5.2 Chacune des compétences disciplinaires fait l'objet d'une évaluation chiffrée communiquée de façon officielle au moins 1 fois par année scolaire.</p>	<p>5.21 Le barème suivant est utilisé pour communiquer le rendement des élèves en rapport avec les compétences disciplinaires qui font l'objet d'une évaluation.</p> <table border="1" data-bbox="982 667 1682 1049"> <tr> <td>L'élève satisfait aux attentes prévues.</td> <td>70% à 100%</td> </tr> <tr> <td>L'élève satisfait de façon minimale aux attentes prévues.</td> <td>60% à 69%</td> </tr> <tr> <td>L'élève est en deçà des attentes prévues.</td> <td>50% à 59%</td> </tr> <tr> <td>L'élève est nettement en deçà des attentes prévues.</td> <td>- de 49%</td> </tr> </table>	L'élève satisfait aux attentes prévues.	70% à 100%	L'élève satisfait de façon minimale aux attentes prévues.	60% à 69%	L'élève est en deçà des attentes prévues.	50% à 59%	L'élève est nettement en deçà des attentes prévues.	- de 49%
L'élève satisfait aux attentes prévues.	70% à 100%								
L'élève satisfait de façon minimale aux attentes prévues.	60% à 69%								
L'élève est en deçà des attentes prévues.	50% à 59%								
L'élève est nettement en deçà des attentes prévues.	- de 49%								
<p>5.3 Chacune des compétences transversales fait l'objet d'une évaluation commentée aux étapes identifiées.</p>	<p>5.3.1 Les compétences suivantes seront évaluées selon les cycles identifiés.</p> <table border="1" data-bbox="1129 1247 1732 1421"> <thead> <tr> <th>Compétences transversales</th> <th>1^{er} cycle</th> <th>2^e cycle</th> <th>3^e cycle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Organiser son travail</td> <td>X (3)</td> <td>X (2)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Compétences transversales	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Organiser son travail	X (3)	X (2)	
Compétences transversales	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle						
Organiser son travail	X (3)	X (2)							

	Travailler en équipe		X (1)
	Savoir communiquer	X (3)	
	Exercer son jugement critique		X (3)

**COMMUNICATIONS OFFICIELLES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE
ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE / PRIMAIRE**

Première communication	Date de remise : semaine du 9 octobre 2023 Modalité : un document écrit remis aux parents par l'élève
1^{er} bulletin	Période : du 24 août au 10 novembre 2023 Modalité : bulletin remis aux parents lors d'une rencontre dans la semaine du 13 novembre
2^e bulletin	Période : du 13 novembre 2023 au 1 ^{er} mars 2024 Date remise du bulletin : semaine du 11 mars 2024 Modalité : bulletin remis aux parents via la plateforme Mosaïk parent
3^e bulletin	Période : du 12 mars au 19 juin 2024 Date remise du bulletin : semaine du 8 juillet 2024 Modalités : bulletin remis aux parents via la plateforme Mosaïk parent

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES PRÉSCOLAIRE 4 ANS ET 5 ANS

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE			
PRÉSCOLAIRE	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape		
Se développer sur le plan sensoriel et moteur	◇	◇	◇
Développer sa personnalité		◇	◇
Entrer en relation avec les autres	◇	◇	◇
Communiquer oralement		◇	◇
Se familiariser avec son environnement	◇	◇	◇
Mener à terme des projets et des activités		◇	◇

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES PRIMAIRE

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous. L'enseignant ou l'enseignante utilisera l'un ou l'autre des moyens suivants : notes dans

l'agenda, travaux envoyés à la maison, portfolio, mémos, courriels ou appel téléphonique.

À noter :

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

** L'enseignant est responsable des commentaires mais recueillera les commentaires des spécialistes.*

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

PREMIÈRE ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MELS
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (30 %)			◇		◇		
	Lire (50%)	◇		◇		◇		
	Communiquer oralement (20%)	◇		◇		◇		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)			◇		◇		
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	◇		◇		◇		
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60%)			◇		◇		
	Communiquer oralement en anglais (40%)			◇		◇		
Éthique et culture religieuse				◇		◇		
Arts plastiques				◇		◇		
Musique				◇		◇		
Éducation physique et à la santé		◇		◇		◇		

La compétence organiser son travail fera l'objet d'un commentaire à l'étape 3.



**Centre
de services scolaire
des Sommets**

Québec



INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

DEUXIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		C.S
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	* Épreuve de fin d'année (le cas échéant)
Français, langue d'enseignement	Écrire (30 %)	◇		◇		◇		
	Lire (50%)	◇		◇		◇		
	Communiquer oralement (20%)	◇		◇		◇		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)	◇		◇		◇		
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	◇		◇		◇		
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60%)			◇		◇		
	Communiquer oralement en anglais (40%)			◇		◇		
Éthique et culture religieuse				◇		◇		
Arts plastiques				◇		◇		
Musique				◇		◇		
Éducation physique et à la santé		◇		◇		◇		

La compétence organiser son travail fera l'objet d'un commentaire à l'étape 3.



Centre
de services scolaire
des Sommets

Québec 

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

TROISIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MELS
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale	
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	◇		◇		◇		* Épreuve de fin d'année
	Lire (40%)	◇		◇		◇		
	Communiquer oralement (20%)			◇		◇		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			◇		◇		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	◇		◇		◇		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	◇				◇		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	◇				◇		
	Écrire des textes (15%)			◇		◇		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		◇		◇		◇		
Science et technologie		◇		◇		◇		
Éthique et culture religieuse				◇		◇		
Art plastiques				◇		◇		
Musique				◇		◇		
Éducation physique et à la santé		◇		◇		◇		

La compétence organiser son travail fera l'objet d'un commentaire à l'étape 1.

La compétence savoir communiquer fera l'objet d'un commentaire à l'étape 3.



**Centre
de services scolaire
des Sommets**

Québec

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

QUATRIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MELS
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale (ou CS le cas échéant)	* Épreuve de fin d'année (le cas échéant)
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	◇		◇		◇		20%
	Lire (40%)	◇		◇		◇		20%
	Communiquer oralement (20%)			◇		◇		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			◇		◇		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	◇		◇		◇		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	◇				◇		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	◇				◇		
	Écrire des textes (20%)			◇		◇		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		◇		◇		◇		
Science et technologie		◇		◇		◇		
Arts plastiques				◇		◇		
Éthique et culture religieuse				◇		◇		
Musique				◇		◇		
Éducation physique et à la santé		◇		◇		◇		

La compétence organiser son travail fera l'objet d'un commentaire à l'étape 1.

La compétence savoir communiquer fera l'objet d'un commentaire à l'étape 3.



**Centre
de services scolaire
des Sommets**

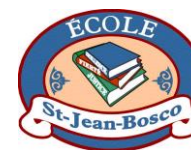
Québec 

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CINQUIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MELS
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale	
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	◇		◇		◇		* Épreuve de fin d'année
	Lire (40%)	◇		◇		◇		
	Communiquer oralement (20%)			◇		◇		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			◇		◇		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	◇		◇		◇		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	◇				◇		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	◇				◇		
	Écrire des textes (15%)			◇		◇		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		◇		◇		◇		
Science et technologie		◇		◇		◇		
Arts plastiques				◇		◇		
Éthique et culture religieuse				◇		◇		
Musique				◇		◇		
Éducation physique et à la santé		◇		◇		◇		

La compétence travailler en équipe fera l'objet d'un commentaire à l'étape 1

La compétence exercer son jugement critique fera l'objet d'un commentaire à l'étape 3.



**Centre
de services scolaire
des Sommets**

Québec 

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

SIXIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MELS
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale (ou c.s. le cas échéant)	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	◇		◇		◇		20%
	Lire (40%)	◇		◇		◇		20%
	Communiquer oralement (20%)	◇		◇		◇		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)	◇		◇		◇		20%
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	◇		◇		◇		20%
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	◇				◇		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	◇				◇		
	Écrire des textes (20%)			◇		◇		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		◇		◇		◇		
Science et technologie		◇		◇		◇		
Arts plastiques				◇		◇		
Éthique et culture religieuse				◇		◇		
Musique				◇		◇		
Éducation physique et à la santé		◇		◇		◇		

La compétence travailler en équipe fera l'objet d'un commentaire à l'étape 1

La compétence exercer son jugement critique fera l'objet d'un commentaire à l'étape 3.

La compétence travailler en équipe fera l'objet d'un commentaire à l'étape 1

La compétence exercer son jugement critique fera l'objet d'un commentaire à l'étape 3.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Principes au regard de la qualité de la langue

Le français est la langue de toutes les communications. C'est la raison pour laquelle nous devons apporter une attention particulière à la qualité de la langue parlée et écrite.

Norme 1

Dans notre école, la qualité de la langue parlée et écrite est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation.

Il est important de préciser que les critères des cadres d'évaluation balisent le développement des compétences et des connaissances propres à chaque discipline. On ne peut donc pas pénaliser un élève dans une discipline autre que le français pour ses difficultés à lire, écrire ou parler la langue française.

Dans l'esprit du Programme de formation de l'école québécoise, la qualité de la langue doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considérée dans les résultats disciplinaires communiqués. Cette rétroaction peut prendre plusieurs formes et faire l'objet de différenciation, selon les besoins de l'élève.

Modalités associées à la norme 1 :

En cours d'apprentissage, les enseignants offriront une rétroaction régulière à l'élève au sujet de la qualité de la langue parlée et écrite. Les enseignants du 2^e cycle rendront compte de la qualité de la langue d'un élève au bulletin de la 3^e étape en donnant des commentaires à la compétence « savoir communiquer ».

Voici des moyens qui seront utilisés par les enseignants de toutes les disciplines :

- Reformulation à l'oral de la façon appropriée;
- Écrire des commentaires généraux sur le document de l'élève;
- Favoriser l'utilisation des termes spécifiques à chaque discipline;
- Enseigner de façon explicite les stratégies de lecture et d'écriture propres à chaque discipline;
- Maintenir les actions permettant de prévenir les difficultés en lecture et en écriture.

Norme 2

Dans notre école, la qualité de la langue parlée et écrite est une responsabilité partagée par tous les enseignants de l'école et par les élèves.

Modalités associées à la norme 2 :

Il est essentiel de conscientiser à l'importance de la communication, et ce, à travers toutes les disciplines. Tous les enseignants de l'école seront exigeants par rapport à la qualité du français dans les travaux remis. Tous les enseignants de l'école seront un modèle de communicateur, de lecteur et de scripteur.

Voici des moyens qui seront mis en place selon les besoins :

- Exiger des élèves, à la mesure de leur capacité, des travaux écrits respectant la qualité de la langue.
- Mettre à la disposition des élèves du matériel d'aide à la correction (dictionnaires, grammaires, etc.) dans toutes les classes.
- Recourir à des modes de communication variés pour proposer des explications ou des solutions.

Norme 3

Dans notre école, nous ferons la promotion de la langue française et de la culture.

Modalités associées à la norme 3 :

Il est essentiel de valoriser les initiatives qui font la promotion de la langue française et de la dimension culturelle dans notre école.

Voici des moyens qui seront mis en place:

- Favoriser la participation des élèves à des activités culturelles.
- Organiser des visites à la bibliothèque municipale.
- Participer au concours littéraire du Salon du livre.
- Organiser une semaine thématique de la culture.

GESTION DES ABSENCES DES ÉLÈVES

La Loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique qui en découle sont très clairs sur l'importance de la présence de l'élève à l'école tout au long de l'année scolaire.

Il est donc de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant fréquente assidument les 180 journées de classe prévues au calendrier scolaire.

En effet, ces 180 journées de classe sont nécessaires à la réalisation des activités d'apprentissage qui contribueront au développement des compétences attendues de chacune des matières du *Programme de formation de l'école québécoise* pour chaque année du cycle et de chaque ordre d'enseignement.

Cependant, nous reconnaissons qu'il peut arriver, pour des situations hors de son contrôle, que l'élève soit dans l'obligation de s'absenter de l'école. Voici les motifs d'absence qui sont reconnus :

- Maladie;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation à un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure (avec approbation de l'autorité compétente).

Le parent qui choisit de retirer son enfant de l'école pour des motifs non reconnus le fait donc de façon libre et éclairée.

Ce parent doit être conscient que l'obligation de l'école de dispenser des services éducatifs se limite à la présence de l'enfant en classe.

Le parent ne peut donc exiger de la part de l'école qu'elle mette en place des services éducatifs durant l'absence de son enfant pour des motifs non reconnus ou encore qu'elle lui fournisse des travaux ou des leçons à l'avance.

ABSENCES AUX COURS ou aux examens

Les parents de l'élève qui prévoit s'absenter de l'école pour des motifs non reconnus doivent, dans ce cas, aviser la direction de l'établissement. Les parents doivent informer tous les enseignants de l'absence prévue. C'est lors du retour de l'élève que nous informerons les parents des travaux faits durant l'absence. L'élève devra assumer avec ses parents la réalisation des travaux. Si l'absence se situe dans une période d'évaluations, l'élève pourrait reprendre son évaluation à son retour. Si tel est le cas, des consignes seront abrégées. Le contexte d'évaluation sera donc modifié. Toutefois, l'absence de l'élève à une évaluation du MEES pour des motifs non reconnus, entraîne automatiquement la note 0% à cette évaluation.